



Fédération Française Aéronautique

Tous en Vol au-delà des Rêves

PRÉSENTATION

Les 19 & 20 juin, nous vous donnons rendez-vous dans votre aéroclub pour de nouveau voler tous ensemble !

Le but de cette opération :

- ✓ **Se retrouver entre pilotes après une période compliquée due à la crise sanitaire ;**
- ✓ **Créer l'engouement dans votre club autour d'un pique-nique ou d'un barbecue ;**
- ✓ **Avoir le plaisir de voler tout en étant éco-responsables ;**
- ✓ **Faire un maximum d'heures de vol sur ces deux journées tout en compensant l'émission de carbone.**

En tant qu'aéroclub, incitez vos licenciés à participer à cet événement en faveur de la transition énergétique et tentez de gagner une étude de votre terrain par l'association Aéro biodiversité pour l'année 2022 et une visite de l'avion électrique au sein de votre aéroclub !

RÈGLEMENT

Objectifs et généralités

Article 1 :

Cette manifestation est ouverte à tous les aéro-clubs affiliés à la FFA. L'objectif est de faire voler un maximum de membres d'un club au cours de ces deux journées tout en réduisant l'impact environnemental de cette opération grâce à une contribution fédérale en partenariat avec une association spécialisée. La simplicité du règlement permet à tous de participer à cette manifestation, quelques soient ses moyens financiers et son expérience. Les pilotes en cours de formation y participent en instruction ou en solo si autorisés.

Article 2 :

Ce week-end se déroule pour les clubs de la métropole de 7h00 UTC (**9h00 locale**) à 18h00 UTC (**20h00 locale**) le samedi 19 juin et le dimanche 20 juin. Le temps de vol d'un appareil ne pourra être supérieur à **11h** diminué d'autant de fois de 6 minutes qu'il y aura eu de changements de pilotes.
Les vols devront avoir une durée **minimale de 20 minutes**.

Pour les clubs des DOM-TOM, dont la durée locale du jour est inférieure à 13h, le résultat sera majoré dans le rapport suivant : *13/durée du jour* sous réserve de la présentation d'un justificatif de cette durée (éphéméride, agenda, calendrier, etc....).

Article 3 :

Tous les pilotes participants devront avoir leur licence fédérale et leur cotisation club à jour.

Article 4 :

Les vols devront être effectués sur des avions appartenant ou exploités par l'aéro-club en parfait accord avec la réglementation aéronautique. En particulier les carnets de route à bord des appareils devront être **entièrement remplis et signés par les commandants de bord**. Dans le cas de vol d'instruction, la signature de l'élève devra également y figurer.

L'emport de passagers pendant les vols est autorisé. Pensez-y !

Les Prix

Article 5 :

- **1^{er} prix** : Une étude du terrain par Aéro biodiversité en 2022
- **2^{ème} prix** : Une visite de l'avion électrique au sein de l'aéroclub*
- **3^{ème} prix** : 500 € + 2 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
- **4^{ème} prix** : 1 casque avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
- **5^{ème} prix** : 1 casque avion d'une valeur unitaire de 150€ environ

(*) Sous réserve de disponibilité de l'avion et de compatibilité des installations électriques.



Fédération Française Aéronautique

Résultats

Article 5 :

Un tirage au sort sera effectué par le groupe de travail de l'événement afin de désigner les 5 gagnants de cette première édition.

Article 6 : Documents à saisir

Pour simplifier la tâche des clubs et minimiser la consommation de papier, il est demandé de privilégier de remplir les résultats en ligne sur le site de la FFA.

Feuille récapitulative de participation à Tous en Vol au-delà des rêves (*Annexe 1*)

Article 7 :

La date limite de saisie est fixée au **01 septembre 2021, 23h59** (envoi papier et en ligne sur le site FFA)

Article 8 :

Le classement final sera mis en ligne par le groupe de travail de la FFA.

Article 9 :

En cas de litige, la FFA sera seule juge et pourra invalider un vol non conforme au règlement.

Sécurité

Article 10 :

Tous les vols devront être effectués en régime VFR.

Chaque changement de pilote devra se faire au sol, moteur arrêté et avec retour obligatoire au point d'attente pour le décollage suivant.

Tout appareil/pilote ayant enfreint les règles de sécurité entrainera la disqualification du club.

Article 11 : Rappels et recommandations

Tous les vols devront être effectués en accord avec les règles de l'air en vigueur à la date de la manifestation.

Il est conseillé à tous les participants, particulièrement le matin et le soir, de prendre les trajectoires évitant les agglomérations.

Nous attirons l'attention des responsables entretien mécanique, sur le fait que durant cette manifestation, certains avions risquent d'effectuer beaucoup d'heures de vol. Il peut être nécessaire d'anticiper une visite d'entretien pour rester dans le cadre de la réglementation.

L'essentiel étant de participer, faites-nous parvenir vos résultats.

Bons vols à tous !

Feuille de résultats

Aéro-club : Code club :

APPAREILS	TEMPS DE VOL (en MINUTES)
Nombre d'appareils utilisés :	TOTAL =
N =	

Nombre d'appareils participant
immatriculés au nom du club :

Nombre de participants avec carte
fédérale à jour :

Résultat global :

Cette feuille de résultat est à renvoyer par mail (communication.evenementiel@ff-aero.fr) ou courrier habituel à la FFA pour le 01 septembre au plus tard.

L'envoi de cette feuille par les responsables du club vaut déclaration sur l'honneur attestant de l'exactitude des résultats.